



NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU mardi 28 novembre 2023

1. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 novembre 2023. (modif faite Cécile Baudet)
- 1.3. Attribution d'HSE aux AED en CDD et forfait mobilité durable.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES

- 2.1. Contrat de maintenance avec la société « ACPS » pour la cuisine
- 2.2. Contrat avec la société « Gerelec » pour la gestion des manuels scolaires
- 2.3. Contrat avec la société « Turbo Self » pour la gestion du self
- 2.4. Budgets voyages
- 2.5. Charte des voyages
- 2.6. Dons FSE pour les voyages et le budget 2024
- 2.7. Prélèvements sur le fonds de roulement
- 2.8. Décision Budgétaire Modificative
- 2.9. Budget 2024
- 2.10. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2024

3. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

- 3.1. Protocole de mise en œuvre des remplacements de courte durée et continuité pédagogique 2023-2024
- 3.2. Modalités et finalités du processus d'auto-évaluation

4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1. Médiation par les pairs
- 4.2. Problème de vol dans les casiers
- 4.3. Accès aux toilettes
- 4.4. Jeux dangereux

Secrétariat des Conseils d'Administration – Année scolaire 2023-2024

Conseil d'administration du 4 juillet 2023 : parents

Conseil administration 26 septembre : administration

Conseil d'administration du 7 novembre 2023 : personnels

Conseil d'administration du 23 novembre : parents

Ouverture de séance : 18h05

Nombre de présents : 21 personnes

(Quorum à 16)

1. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Désignation du secrétaire

Parents : Fourny Audrey

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Il sera demandé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Echanges :

M. Robert Rault propose de l'ajouter comme représentant du Département au CESCE

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

1.3. Attribution d'HSE aux AED en CDD et forfait mobilité durable.

Il est demandé au CA d'autoriser le CE à attribuer jusqu'à 189 d'HSE aux AED en CDD dans le cadre de la dotation attribuée pour la période de septembre à décembre 2023 par le Rectorat de Rennes

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

Il est demandé au CA d'attribuer le bénéfice du Forfait Mobilité Durable pour les AED recrutés par le collège

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2. QUESTIONS FINANCIÈRES

2.1. Contrat de maintenance cuisine avec la société « ACPS »

L'adjoint-gestionnaire soumet la reconduction pour 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2024, du contrat de contrôle et de maintenance des installations de cuisine. En effet, l'entreprise propose la reconduction de ce contrat, dans les mêmes conditions et tarifs que celui en vigueur actuellement.

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.2. Contrat avec la société « Gerelec » pour la gestion des manuels scolaires

L'adjoint-gestionnaire présente le contrat avec la société « Gerelec » pour la gestion des stocks de manuels scolaires. Il est conclu pour 3 ans, à compter du 01.03.2024 avec un poste unique de gestion (les effectifs du collège diminuent, donc plus nécessaire d'avoir un contrat pour deux postes).

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.3. Contrat avec la société « Turbo self » pour la gestion du logiciel self

L'adjoint-gestionnaire expose le contrat avec la société « Turbo self » pour la gestion du self. Il s'articule en deux parties, une pour l'entretien du matériel et l'autre pour la licence du logiciel. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Vote :

Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.4. Budgets voyages

L'Adjoint-gestionnaire présente les budgets des voyages pour l'année 2024 :

- Guerlédan du 12 au 14 juin 2024 pour un montant de 9 464,16 € avec une participation volontaire des familles de 142,00 € et un don du FSE de 1 880,16 € pour un prix de revient de 182,00 € et une participation du collège pour les accompagnateurs de 910,00 €.

- Espagne (Barcelone) du 12 au 18 mai 2024 pour un montant de 26 450 € avec une participation volontaire des familles de 400 € et un don du FSE de 5 805 € (prix de revient de 529).

Il est proposé de voter les budgets de ces voyages qui seront intégrés au budget 2024.

Vote :
Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.5. Charte des voyages

L'adjoint-gestionnaire présente la charte des voyages. Elle est identique à celle votée le 29 novembre 2021 excepté pour la notion d'accompagnateurs et des précisions sur les règles sanitaires.

Vote :
Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.6. Dons du FSE pour les voyages et le budget 2024

Le FSE effectue un don de 1 880,16 € pour le séjour à Guerlédan, de 5 805,00 € pour le séjour en Espagne (Barcelone). Par ailleurs, il attribue un don complémentaire de 2 500,00 € pour le budget 2024 au titre de l'amélioration de la vie de l'élève au collège.

Le CA doit se prononcer sur l'acceptation de ces dons.

Vote :
Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.7. Prélèvements sur le fonds de roulement

Le fonds de roulement au 01.01.2023 s'élève à 135 033,61 €.

Prélèvements effectués sur le budget 2023 : 2 000,00 € pour les achats liés à la crise sanitaire, 3 000,00 € pour les contrats et 4 448,81 € pour financer la part des accompagnateurs des voyages scolaires. Prélèvements proposés au CA du 12 juin 2023 : 21 144,59 €.

Il reste au 28 novembre 2023 : 104 440,21 €.

Il est proposé les prélèvements suivants :

- 2 000,00 € au titre des frais de reprographie pour les enseignants (AP) ;
- 3 000,00 € au titre des contrats (ALO) ;
- 1 000,00 € au titre des frais de reprographie de l'administration (ALO).

Vote :
Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21

2.8. Décision Budgétaire Modificative

L'adjoint-gestionnaire soumet au vote du CA la Décision Budgétaire Modificative relative aux prélèvements proposés.

Vote :				
Nombre de votants :	21	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

2.9. Budget 2024

L'adjoint-gestionnaire rappelle les grands principes de l'élaboration d'un budget :

-Universalité – Annualité – Unité- Spécialité

Le budget est élaboré en 4 services ALO-AP-VE-SRH.

Le budget est la traduction chiffrée des orientations stratégiques sur un exercice. Il répond également à la nécessaire prise en compte des objectifs fixés par l'autorité académique tout en facilitant l'échange d'informations avec la collectivité de rattachement.

Le budget constitue une composante majeure du pilotage de l'établissement.

Ce qui n'est pas dépensé sur l'année budgétaire retombe dans les fonds de réserve.

Remarques sur les documents présentés: la dotation de fonctionnement 2024 s'élève à 49 636,00 euros.

-53,87% sur la ligne« ALO »

-2,37% sur la ligne « VE »

-43,76% sur la ligne« AP »

Les Bourses n'apparaissent plus dans le budget de l'établissement.

L'élaboration des dossiers est toujours du ressort de l'établissement mais le budget des bourses sera suivi par l'agence comptable dans le cadre du logiciel Op@le.

Le service VE regroupe tout ce qui peut améliorer la vie de l'élève (aides sociales, infirmerie, mieux vivre au collège etc.)

Au service ALO, dépenses d'entretien, téléphone, affranchissement, fournitures etc.

Pour la neuvième année, le collège a signé une convention avec la collectivité pour le paiement direct des fluides. De ce fait, le montant habituellement dédié à la viabilisation n'a pas été comptabilisé dans la dotation de fonctionnement. Les prévisions 2024 de dépenses de fluides faites par la collectivité pour le collège sont estimées à 61 112,00 €. Sans expérimentation, le collège aurait perçu une dotation de 110 749,00 €.

Un prélèvement sur le fonds de roulement est prévu sur le budget 2024 pour les dépenses liées à la prise en charge des accompagnateurs des voyages, ainsi que pour les différents contrats (renouvellement des 2/3 des contrats en 2023 avec une forte augmentation par rapport à ceux de la période 2019-2022).

Echanges / questions :

Représentants des parents :

Concernant le budget restauration, les parents souhaitent savoir si le montant des impayés est important.

Il est difficile de répondre précisément car en 2023, un nouveau logiciel a été mis en place, les relances auprès des familles n'ont pas pu être faites. A priori, le montant des impayés sera plus élevé qu'habituellement.

En janvier 2024, le bilan devrait être plus précis.

600 familles sont en prélèvement automatique pour cette année (1er prélèvement prévu au 10/12/23).

Représentants élèves

Concernant l'amélioration de la vie des collégiens, les élèves demandent s'il est possible d'avoir de nouveaux bancs (à mettre autour des tables de ping-pong et plus de bancs sous le préau).

Une réflexion est menée pour que les élèves de SEGPA puissent en créer.

Il s'agira également de bien réfléchir au positionnement des bancs, notamment pour ne pas gêner l'accès

pompier.
Echange en CVC à prévoir.

Représentants personnel enseignants
Question sur la subvention pour la section foot reversée au district
Le département ne pouvant pas faire un don au district directement, l'argent est placé sur les lignes budgétaires du collège qui lui peut le reverser au district.

<i>Vote :</i> <i>Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 1 pour : 20</i>
--

2.10. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2024

Il est proposé de donner une délégation de signature à la principale pour signer les contrats et conventions sous 3 contraintes :

- sur l'année 2024 (pas de contrat pluri-annuel)
- dans la limite des crédits ouverts au budget
- dans le respect du code des marchés Publics

<i>Vote :</i> <i>Nombre de votants : 21 contre : 0 abstention : 0 pour : 21</i>
--

3. QUESTIONS PEDAGOGIQUES

3.1. Protocole de mise en œuvre des remplacements de courte durée et continuité pédagogique 2023-2024

POUR INFORMATION : la principale présente le protocole RCD validé en conseil pédagogique

3.2. Modalités et finalités du processus d'auto-évaluation

POUR INFORMATION : la principale présente les modalités et finalités du processus

L'auto-évaluation lui permet, compte tenu de son contexte (donc de ce qui s'impose à lui), de sa singularité et de ses marges d'autonomie, de

- s'interroger sur les choix opérés au regard des besoins des élèves et de ses marges de manœuvre, en examinant des problématiques en lien avec les domaines de l'évaluation, et notamment les apprentissages, les résultats et les parcours des élèves, ainsi que la vie et le bien-être dans l'établissement, avec une réflexion sur les modalités d'utilisation des moyens dans l'établissement
- de développer un regard réflexif sur son propre fonctionnement et
- de se projeter en se donnant des orientations stratégiques, associées à un plan d'action et de formation, dont le prolongement est la rédaction du projet d'établissement à l'issue du processus d'évaluation, qui aidera l'établissement à opérer les choix ultérieurs.

Pour chaque thématique le plan est le suivant :

Présentation des indicateurs retenus et éléments saillants

Analyse

Points forts et axes de progrès

Plan d'actions et de formation

Méthodologie adoptée pour consulter la communauté éducative :

Constitution du COPIL

COPIL constitué de volontaires : enseignant personnels administratif et représentants des agents. Les représentants des parents d'élève peuvent être intégrés au COPIL.

Groupes de travail : évaluation des besoins génériques et spécifiques (missions définies par COPIL), analyse des actions et perspectives.

5 groupes de travail prévus. Les parents d'élèves peuvent également être dans les groupes de travail.

Les parents inscrits dans groupe de travail n'ont pas l'obligation d'être membres du COPIL.

Réunions : Conseils pédagogiques, COPIL, groupes de travail (tous les personnels, parents),

Outils collaboratifs sur PEARLTREES

Les groupes de travail, pilotés par un binôme issu du COPIL, travaillent de façon autonome et indépendante avant de partager un temps commun avec toute la communauté sur une ½ journée.

Calendrier :

3 octobre : présentation de la démarche en conseil pédagogique

9 novembre : Réunion COPIL – choix des thématiques et planification des groupes de travail

28 novembre : présentation au CA des modalités et finalités

Décembre : COPIL - préparation du travail des groupes (choix indicateurs, cadre des analyses)

Janvier : analyse par GT

14 février : réunions de partage des synthèses de chaque groupe de travail avec la totalité des personnels, analyse partagée et amendement des comptes-rendus sur ½ journée banalisée.

Compte rendu par pilotes.

Mars : envoi du rapport aux examinateurs externes après les congés d'hiver.

Échange CE et examinateurs externes

Visite d'évaluation

Présentation de l'évaluation externe à l'équipe.

Juin : Finalisation du projet d'établissement et validation CA

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Dans de nombreux établissements scolaires, le dispositif de médiation par les pairs est en place afin de gérer les conflits entre élèves et limiter les situations de violences.

Est-ce que ce dispositif est mis en place au sein du collège et si oui, combien d'élèves sont formés et interviennent ? Dans le cas contraire, est-ce que ce dispositif pourrait être déployé au sein du collège ?

Echanges :

La principale, s'étant renseignée sur le dispositif de médiation, le trouve très intéressant. Toutefois, il est impératif que des personnes soient formées au sein du collège, ce qui n'est pas le cas.

En 2024, une formation « ambassadeurs » sera mise en place. Cette formation, en lien avec le harcèlement, est prioritaire mais il est envisagé d'aller plus loin dans la médiation ultérieurement.

Il est à noter qu'il est possible d'intégrer cette demande de formation « médiation par les pairs » dans le processus d'auto-évaluation du collège.

4.2. Problème de vol dans les casiers

Les casiers des 4èmes et 3èmes sont malheureusement des casiers ouverts. Ceci peut entraîner des vols, suspicions de vols et désagréments pour les élèves devant transporter des effets personnels encombrants durant la journée de cours (exemple : instrument de musique ou affaires de sport pour leur activité extrascolaire du soir).

Nous renouvelons notre souhait qu'une solution puisse être trouvée pour que, à l'instar des 6èmes et 5èmes, les 4èmes et 3èmes puissent bénéficier de casiers fermés. Serait-il possible d'envisager la mise en place de nouveaux casiers et/ou de fermer ceux déjà en place?

Echanges :

Sujet de préoccupation mais seuls des casiers ouverts ont été installés à la création du collège. Le choix a été fait d'acheter des casiers fermés autant que de places possibles soit 350 casiers après l'ouverture du collège. Pas possibilité actuellement de changer les casiers bois.

350 casiers fermés / 180 casiers non fermés.

Porte : 100 € la porte. Devis trop élevé pour mettre des portes sur l'ensemble des casiers non fermés.

Remarque : aucun objet de valeur ne doit être déposé dans les casiers. Les raquettes, casques, instruments de musique sont à déposer à la vie scolaire

Si des casiers sont disponibles, les élèves peuvent demander à avoir un casier fermé (1 casier pour deux élèves possible).

4.3. Accès aux toilettes

Des élèves se plaignent de difficultés d'accès aux toilettes du collège. Différentes problématiques sont évoquées :

- Manque d'intimité toilettes garçons étage : lorsque la porte d'accès aux sanitaires est ouverte, les élèves qui sont aux urinoirs ont le sentiment d'être vus depuis le couloir
- Manque d'espace toilettes filles étage : des élèves occupent l'espace près des miroirs et il est alors difficile de circuler pour accéder aux toilettes
- Etat de propreté des toilettes sur cour : les toilettes ne seraient pas propres (papier au sol, mauvaises odeurs...)
- Urinoirs pas forcément adaptés à la taille des garçons entraînant une mauvaise utilisation et donc davantage de salissures

Pour ces motifs, des élèves se retiennent d'aller aux toilettes la journée.

Avez-vous porté les mêmes constats ? Des aménagements peuvent-ils être prévus et/ou un échange avec rappel du bien vivre ensemble fait auprès de l'ensemble des élèves ?

Echanges :

Il n'y a pas d'urinoir dans les toilettes à l'étage. Les toilettes à l'étage sont à usage individuel, donc pas d'occupation possible devant le miroir. Par contre, le personnel du collège déloge régulièrement des filles devant les miroirs au niveau de la cour. Il y a tout le temps un AED présent devant les toilettes sur les temps de récréation.

Les 6^{ème}, notamment, n'osent pas aller aux toilettes dans la cour.

Les toilettes sont nettoyées après chaque récréation, ce qui est plus que ce qui est prévu au protocole du Conseil Départemental (2 fois par jour). 5 blocs sanitaires garçons et 10 blocs sanitaires filles pour 700 élèves : difficile d'avoir des toilettes toujours très propres, malgré le nettoyage régulier.

Les agents constatent parfois des salissures et dégradations volontaires. Beaucoup d'incivilités (photo à l'appui) : tags, casse, coups de pieds dans les murs, poignées arrachées, portes cassées, excréments sur le sol.

Ces incivilités sont punies quand l'auteur peut être retrouvé.

Les élèves doivent être plus respectueux.

L'accès à certains WC est fermé à titre provisoire pour pouvoir les remettre en état ou pour signifier aux élèves les comportements irrespectueux.

Il n'y a pas non plus d'urinoirs au niveau de la cour mais un système de bloc accessible à tous (norme PMR).

Un problème technique a été constaté récemment (mauvaises odeurs). Le dispositif ne fonctionnait plus mais le problème devrait être résolu très prochainement.

Gaëlle Boudry quitte la réunion à 19h20.

4.4. Point sur les jeux dangereux

Dans un message daté du 17.10.2023, le collège nous informait de cas de jeux de la virgule au sein de l'établissement et nous demandait d'engager un dialogue avec nos enfants sur le sujet. Nous saluons cette initiative, conscients que les parents sont les premiers à devoir sensibiliser leurs enfants sur de telles pratiques. Nous avons connaissance d'autres jeux au sein de l'établissement (jeu de l'olive par exemple) et nous souhaiterions pouvoir faire un point sur la gestion des 'jeux dangereux' dans le collège.

Concernant le jeu de la virgule, quel bilan peut être fait suite au message envoyé aux parents ? Une diminution du nombre de cas a-t-elle été constatée ?

De façon plus générale, quels sont les actions mises en place pour dépister, sensibiliser voire sanctionner en cas de jeux dangereux

Echanges :

Le collège n'a remarqué aucun jeu récurrent en ce moment.

Au quotidien, les élèves signalent à la vie scolaire les « agressions » qu'ils subissent et les auteurs sont reçus, les familles prévenues.

La virgule n'a été signalée que 2 fois au sein du collège mais au regard du danger, le collège a communiqué auprès des familles. Ce sera à nouveau le cas si un nouveau jeu inquiétant apparaissait dans le collège.

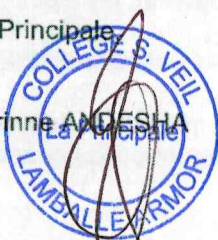
En revanche, des mises au sol, des balayettes sont très régulièrement constatées sur la cour.

Un mot pourra être adressé à ce sujet.

Clôture de séance à 19h30.

La Principale,

Corinne ANDESHA



La secrétaire de séance,



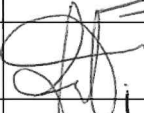
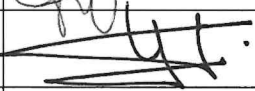

Audrey FOURNY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Fourny', written over a faint grid background.


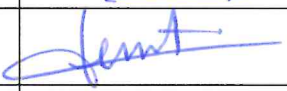

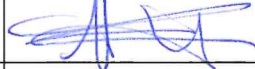
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EMARGEMENT 28 NOVEMBRE 2023




Membres de droit


Madame ANDESHA Corinne	
Madame BOSCHER Soizick	
Monsieur JONVEL David	
Monsieur COSTARD Thierry	
Monsieur LE MOAL Damien	

Représentants des parents




Madame BOURY Gaëlle	
Madame LECOURT Céline	
Monsieur JAMES Guillaume	excusé
Madame BAUDET Cécile	
Monsieur JOURNEE Maxime	excusé
Madame BOULARD Lucille	excusée
Madame GUIDEZ Karine	excusée
Madame BARRE Caroline	
Madame FOURNY Audrey	
Madame DUTERTRE Aurélia	excusée

Représentants personnels Enseignants et d'éducation

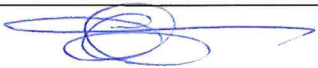

Madame GOUAULT Sandra	excusée
Madame GOUAULT-CARIOT Muriel	
Monsieur L'HERMENIER Cédric	
Madame DEWILDE Aurore	excusée
Madame GAUDIN Anne-Marie	excusée
Madame BROUTE Karine	

Madame CADIEU Emilie	excusée
Madame CLEMENT Elodie	
Monsieur OLLIVIER Julien	excusé
Monsieur CARFANTAN Benoît	excusé
Madame BRIEND Gaëlle	
Monsieur LE BRIAND Mathieu	

**Représentants personnel
ATOS**

Madame DEMIRASAL Isabelle	
Madame JACQ Soizic	
Madame HERVE Elisabeth	
Madame THEBAULT Stéphanie	excusée
Monsieur GEFFRAY Daniel	excusé

Représentants élèves

Monsieur ROBERT Noa	
Monsieur STURBOIS Maëlan	
Mademoiselle SENENTE Coline	
Mademoiselle BOURVA Maiwenn	excusée
Mademoiselle JAMES Agathe	excusée
Mademoiselle DELABORDE Marianne	excusée

**Représentants de la
commune**

Monsieur LINTANF Goulven	excusé
Madame LAVENU DE LAVERAN Hélène	
Madame MERIAN Caroline	Excusée

**Représentant de la
Communauté de communes**

Madame TRAVERT-LE ROUX Nathalie	excusée
---------------------------------	---------

**Représentants de la
collectivité territoriale**

Madame TRAVERT-LE ROUX Nathalie	excusée
Monsieur RAULT Robert	